

Liste des certifications professionnelles donnant aptitude pour l'obtention d'une carte professionnelle - Agents

Date de mise à jour :
28/03/2024

N° RNCP	Intitulé de la certification professionnelle	Niveau RNCP (cadre national- décret 08/01/2019)	Autorité de délivrance	Durée d'enregistre- ment	Date de début (date de l'arrêté DLPAJ ou autre ministère)	Date d'expiration	Cartes professionnelles															
17164	Agent de sécurité cynophile	3	Forma plus 3B	5 ans	17 décembre 2018	21 décembre 2023				X												
16454	Agent de sécurité mobile	3	CENAFOR	5 ans	11 décembre 2018	18 décembre 2023	X															
[1]	Le titulaire du BTS MOS doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve facultative "Surveillance humaine et gardiennage" et présenter une attestation d'assiduité au module facultatif. Cette certification professionnelle ne donne pas lieu à une carte professionnelle spécifique.																					
[2]	Titre professionnel "Agent de sûreté et de sécurité privée" entré en vigueur le 1er mars 2020 est constitué de 3 blocs de compétences appelés aussi certificats de compétences professionnelles (CCP). La validation des blocs 1 et 2 permet de justifier de l'aptitude professionnelle SH. Le bloc 3 permet d'acquérir le titre professionnel et d'exercer dans certains sites (non nucléaires).																					
[3]	Certification inactive. L'entrée en formation n'est plus possible																					